RAPPEL REGLEMENTAIRE

Question n°1

L'équipe A termine la rencontre à 10 joueuses et l'équipe B à 11 joueuses. Que devra faire l'arbitre ?

L'arbitre demandera à la capitaine B de lui communiquer l'identité de la joueuse de son équipe ne participant pas à l'épreuve des TAB. Cette joueuse ne pourra pas se tenir présente sur le terrain pendant l'épreuve des TAB.

Question n°2

Avant l'épreuve des TAB, une équipe souhaite effectuer un remplacement. Décisions ?

S'il s'agit d'une joueuse, blessée ou non, il n'est pas possible d'autoriser une remplaçante non encore utilisée de prendre la place de la joueuse blessée. L'autre équipe devra dans ce cas égaliser le nombre de tireuses. En revanche, s'il s'agit d'une gardienne de but uniquement blessée, il sera possible de la remplacer. Ce remplacement se fera soit par une remplaçante non utilisée, ou par une autre joueuse ayant été retirée précédemment afin d'égaliser le nombre de tireuses.

Week-End de Coupe

La Coupe de France Féminines revient ce week-end sur les terrains normands avec ce 4e tour.

Les équipes peuvent faire figurer **16 joueuses** sur la feuille de match informatisée lors de la phase éliminatoire. Les joueuses débutant la rencontre devront être numérotées de 1 à 11 et les remplaçantes de 12 à 16. Les numéros 1 et 16 sont **obligatoirement** attribués aux gardiennes de but.

Concernant les remplacements, les joueuses remplacées peuvent de nouveau participer à la rencontre et l'équipe **ne peut utiliser que 3 joueuses remplaçantes** durant cette rencontre.

Question n°3

Où doivent être placées les différentes joueuses lors de l'épreuve des TAB ?

Toutes les joueuses, exceptée celle qui exécute le tir, et les deux gardiennes de but, doivent rester dans le rond central pendant l'épreuve. Les remplaçantes ou officiel(le)s d'équipe n'y sont pas autorisées. La gardienne qui recevra le premier tir se place sur la ligne entre les montants. La seconde gardienne doit se trouver derrière l'arbitre assistant(e), à l'intersection de la surface de réparation et de la ligne de but, et hors de la surface de réparation.

Question n°4

Lors de l'épreuve des TAB, que doit faire l'arbitre dans les trois cas suivants : A. La joueuse appelée à botter tire avant le coup de sifflet de l'arbitre. / B. La joueuse appelée à botter effectue une feinte légale. / C. La gardienne commet une infraction.

A. Tir au but à recommencer. Pas de sanction disciplinaire.

B. Laisser jouer.

C. Mise en garde à la gardienne comme il s'agit d'une première infraction de sa part.

La séance de Tirs au but

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront lors d'une séance de tirs au but. Chaque équipe désignera **5 tireuses**. Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles aient exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe marque un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

Lors de la séance de tirs au but, les mises en garde ou avertissements reçus durant le match **ne sont pas pris en compte**. Cette séance ne fait pas partie du temps réglementaire. Par conséquent, une joueuse, ayant reçue un avertissement durant le temps réglementaire puis un second lors de la séance de tirs au but, **ne sera pas expulsée**.

Concernant la position de la gardienne, cette dernière doit avoir **au moins un pied sur sa ligne ou derrière sa ligne** au moment du tir au but. Si la gardienne commet une infraction, le tir au but doit être retiré si elle intervient sur la trajectoire du ballon. Le tir au but n'est pas à retirer si la tireuse manque le cadre ou envoie le ballon sur un montant hormis quand la gardienne perturbe clairement la tireuse. Enfin, le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but.